

# ALARME PRECISIO

## Conforme à la norme NF P90-307-1

PRECISIO™ est un système d'alarme pour piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif qui signale un danger. En cas de déclenchement, l'intervention rapide d'un responsable est obligatoire.

PRECISIO™ détecte l'immersion d'un corps dans un bassin en conformité avec la norme NF P 90-307-1 et vous en avertit grâce à sa puissante sirène intégrée (100 dB).

**Un enfant se noie en moins de 3 min ; aucun type de protection ne remplacera jamais la surveillance et la vigilance d'un adulte responsable.**

- Vous pouvez utiliser ce type de protection, lorsque l'implantation de la piscine par rapport à la résidence ou par rapport au lieu d'hébergement permet une intervention totale, qui inclut le secours dans le bassin, en moins de 3 minutes.
- Types de piscines pour lesquelles le système d'alarme PRECISIO™ ne convient pas : piscines hors sol autoporteuses ou à parois souples, piscines sans margelles, piscines miroir, certaines piscines à débordement, piscines équipées de filtration dont le débit s'apparente à celui d'une nage à contre courant. Les piscines comportant un accès à l'eau autre qu'un accès de type échelle ou escalier, notamment les piscines à accès par une plage (immergée ou en pente douce) ne peuvent être équipées d'un système de détection de type immersion seul.
- Le système d'alarme PRECISIO™ ne peut être installé sur des mares, étangs, fontaines, barbotières, pédiluves, parcs à poissons ou espaces aquatiques autres que piscine. Flore et faune aquatiques (algues, animaux aquatiques, nénuphars...) sont strictement incompatibles avec l'utilisation du système d'alarme PRECISIO™.

**Le choix de l'emplacement du système d'alarme doit impérativement remplir les deux conditions suivantes :**

- **une profondeur d'eau de 60 cm minimum ;**
  - **une distance entre le dessous de la margelle et la ligne d'eau comprise entre 8,5 cm et 20 cm.**
- Certains systèmes de nage à contre courant, ainsi que certains systèmes de filtration à fort débit, ne permettent pas la réactivation du système de détection d'immersion.
  - Certains robots de nettoyage du type robot plongeur sont incompatibles avec les systèmes de détection d'immersion.
  - L'alarme doit être audible depuis votre habitation.
  - En fonction de l'implantation de la résidence / du lieu d'hébergement par rapport à la piscine, il sera peut être nécessaire de déporter les signaux de sécurité, d'alerte et de défaillance pour qu'ils soient entendus depuis l'habitation / lieu d'hébergement. Dans ce cas il est nécessaire de compléter PRECISIO™ par le report de centrale. Une vérification s'impose en cours d'installation.
  - La présence d'une bâche à bulles n'est pas compatible avec le bon fonctionnement de l'alarme.
  - Surface d'eau couverte : l'alarme ne doit pas être située à plus de 7 mètres de tous les points de chute possibles. Pour les piscines de grande taille, vous devez vous équiper d'une (ou plusieurs) centrale(s) de détection supplémentaire(s).
  - Il est préférable de faire appel à un professionnel pour l'installation et l'entretien du système d'alarme.
  - Le système d'alarme PRECISIO™ est garanti 2 ans pièces et main d'oeuvre retour atelier.
  - Certaines conditions météorologiques défavorables (vent fort, orage...) ainsi que l'utilisation de certains matériels de nettoyage puissants peuvent occasionner des déclenchements intempestifs.
  - L'installation d'un dispositif de sécurité normalisé ou non en complément de votre système d'alarme PRECISIO™ peut entraver le bon fonctionnement de votre système d'alarme.
  - En cas de gel (léger ou fort), ou lorsque votre piscine n'est pas complètement remplie, votre alarme ne peut pas fonctionner.
  - Les tests au vent ont été réalisés selon les modalités de la norme NF P 90-307-1. Pour du vent plus fort, et en particulier pour du vent soufflant en rafales, la sensibilité de votre PRECISIO™ peut être réduite (automatiquement), le délai de réactivation automatique peut être rallongé et des fausses alarmes peuvent se produire. Il faut alors redoubler de vigilance lors de conditions climatiques défavorables.

Pendant le temps de réactivation automatique, l'adulte responsable doit surveiller le bassin en restant au bord le temps nécessaire à ce que le système reprenne sa fonction de surveillance. La réactivation effective se matérialise par le passage d'un voyant rouge au voyant vert.

**Votre système d'alarme est conçu et paramétré selon la norme NF P90-307-1 et peut être utilisé sur des bassins de dimensions maximales de 12 x 6 mètres.** Votre système d'alarme ne doit pas être à plus de 7 mètres de tous les points de chute possibles (y compris l'escalier). **Pour une piscine de dimensions supérieures, vous devez l'équiper de plusieurs détecteurs d'immersion. Demandez conseil au service technique.**